

*parentes* dans le sens de *ad parentes*, si l'on ne croyait y voir une difficulté grammaticale insurmontable? N'est-il pas évident que c'est uniquement pour tourner l'obstacle qu'ils n'ont pas su vaincre, qu'on voit deux savants entraînés vers la même interprétation que nous, conjecturer pour la justifier, J. Schrader *qui non risere parenti*, leçon admise par Bertholon, et Withof *cui non ridere parenti est?* (voy. *Virgile*, de Heyne). Mais il n'y a rien à changer au texte, comme le prouve Quintilien, et il « est certain qu'on ne peut mieux faire que de s'en rapporter aveuglément à lui » (Didot); or, que dit-il? « Est figura et in *numero*, vel cum singulari pluralis subjungitur... vel ex adverso : « qui non risere parentes, nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubili est. » « *Ex illis enim qui non risere, hunc non dignatus deus, etc.* » (*Quintil. Inst. orat.*, l. 9, c. 3). Du moment que *risu cognoscere* doit s'entendre du sourire de l'enfant, comme nous l'enseigne la physiologie du nouveau-né, on est forcément conduit à conclure que *qui risere* doit aussi se rapporter à lui; la logique des sentiments ne laisse pas d'alternative : c'est ce qu'a bien compris le P. Fabre quand il écrit : « J'ai fait rapporter *risu* à *matrem* en l'entendant du *souris de la mère*, contre le sentiment de quelques interprètes; mais ce qui suit, *cui non risere parentes*, montre que j'ai pris le véritable sens. » (*Œuvr. de Virg. trad. en françois avec des notes*, Lyon, 1721, 4 vol. in-12). La proposition inverse n'est pas moins vraie, et c'est précisément ce qui condamne ceux qui après avoir rapporté à l'enfant le sourire dans le premier vers, écrivent ensuite *cui* dans le troisième; c'est la faute qu'on peut reprocher à nombre de traducteurs, parmi lesquels on doit citer :

Nicol. Abram (*Virgil. opera notis illustrata*, 1639).

Marolles (*Œuvr. de Virgil.*, Paris, 1662).

Th. Guyot, dit le Bachelier (*Bucoliq. de Virg.* Paris, 1666).